



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NANTES

**AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT No 491-23 et RÈGLEMENT N°492-23**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.**

---

**Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT N°492-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 399-12 AFIN D'ANNEXER À SON TERRITOIRE UNE PARTIE DE CELUI DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC, est entré en vigueur le 3 juin 2024.**

**QUE LE RÈGLEMENT N°491-23 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 398-12 AFIN D'ANNEXER À SON TERRITOIRE UNE PARTIE DE CELUI DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC, est entré en vigueur le 03 juin 2024.**

---

Ces règlements ont été adoptés par le conseil le 14 novembre 2023 et a fait l'objet d'une consultation publique le 10 octobre 2023, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Dans les délais prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° 491-23 et le règlement n°492-23 ont été examinés et approuvés par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par la greffière-trésorière de la M.R.C. suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Nantes, ce 7 juin 2024.

Ali Mohammed Ayachi,  
*Directeur général / greffier-trésorier*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Ali Mohammed Ayachi, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 7 juin 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 7 IÈME JOUR DE JUIN 2024.

Ali Mohammed Ayachi  
*Directeur général / greffier-trésorier*